

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE 2012-2013

1- Les équipes de D1-D2 sont constituées de 6 joueurs.

- 1-1** Les deux meilleurs classés (ayant le plus de points) doivent être placés en groupe A. Le moins bon classé (ayant le moins de points) doit être placé en groupe B, pour les équipes de 6. Pour les joueurs nationaux (liste des 1000), il faut tenir compte, d'abord des points, puis à égalité du numéro. Le classement à prendre est celui paru en fin de saison précédente pour la 1^{ère} phase et celui paru en fin de 1^{ère} phase pour la 2^{ème}.
- 1-2** Les équipes doivent être complètes, en cas contraire, voir 1-4. Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter dans l'aire de jeu à l'appel de leurs noms et jouer. Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou sans être autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.
- 1-3** La participation des féminines est acceptée à raison de **3 féminines par équipe de 6 joueurs (D1-D2) et 2 par équipe de 4 joueurs (D3-D4-D5 et plus)**.
- 1-4** La mauvaise composition d'une équipe complète (D1-D2) entraîne la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
- 1-5** Equipe incomplète
- 1-5-1** Pour D1 et D2 à 5 joueurs entraîne (par phase) :
A domicile et à l'extérieur, pour chaque phase
- La première fois, perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
- Deuxième fois et suivantes perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.
- 1-5-2** D1 et D2 à moins de 5 joueurs entraîne (par phase) :
- à domicile ou à l'extérieur, pour chaque phase, la perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.

2- Les équipes de D3-D4-D5 sont constituées de 4 joueurs

- 2-1** Formule équipe de 4 joueurs en un groupe unique, un joueur ne peut participer qu'à un seul double
- 2-2** En D3, D4 et D5 à 4 joueurs, l'arbitrage sera partagé
- 2-3** Une équipe incomplète à 3 joueurs entraîne (par phase) :
A domicile et à l'extérieur, pour chaque phase
- La première fois, perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
- Deuxième fois et suivantes perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.
- 2-4** Une équipe à moins de 3 joueurs entraîne (par phase) :
- à domicile ou à l'extérieur, pour chaque phase, la perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.

2-5 Les poussins et poussines ne peuvent pas être inclus dans les équipes, les benjamins et benjamines selon la réglementation fédérale (extrait ci-dessous)

Les benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux conditions suivantes :

- 1 - participer au critérium fédéral de Nationale 1 ;
- 2 - satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.

3- Conditions de participation

3-1 Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit disposer :

- 3-1-1** de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins), disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes réservée aux jeunes organisée par le CD71. Soit 48 parties/club comptabilisées sur le GP jeunes et le GP Détection à l'exception de toute autre épreuve.
- 3-1-2** Pour D1 et D2 d'un JA1 diplômé et à jour de ses recyclages
Pour D3- D4-**D5** aux choix 1 JA1 ou une équipe jeunes.

4- Brûlage des joueurs : Le calendrier comporte des numéros de tours.

4-1 Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (ordre établi à partir du classement de la saison précédente) par la Commission Sportive Départementale. Cet ordre peut être modifié en raison des montées et descentes de fin de première phase pour respecter la hiérarchie des divisions et des équipes d'un même club.

4-2 Le brûlage d'un joueur :

- 4-2-1** Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut disputer qu'une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse en début de saison un tableau afin de définir la correspondance des différents tours de chaque division.
- 4-2-2** Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre du même tour de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- 4-2-3** Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre) consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. Ce brûlage est permanent. La qualification de tout joueur doit être reconsidérée après chaque rencontre à laquelle ce joueur a participé.
- 4-2-4** **Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.**
Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.
- 4-2-5** Le brûlage est remis à zéro en fin de première phase.
Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre dans une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que ces deux équipes sont dans la même poule au cours de la phase correspondante.
- 4-2-6** Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.
Il n'y a aucune correspondance des journées entre le championnat départemental et régional masculin et le championnat régional féminin.
Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence.
En revanche, les journées du championnat national et pré-national féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

4-3 La non participation sur une date donnée de championnat.

- 4-3-1** lorsqu'une équipe X d'une association est exempte d'une rencontre de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le

règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont considérés comme ayant participé à ce tour.

4-3-2 lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait au premier tour de championnat, ne peuvent participer au deuxième tour, dans cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association.

4-3-3 lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour un autre tour de championnat, les joueurs ayant disputé le tour précédent au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour ce tour.

5- Déroulement de la rencontre :

5-1 Dans les quatre divisions les rencontres se disputent jusqu'à leur terme, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une équipe marque 18 ou 20 points suivant la division.

5-2 La rencontre se joue sur 2 tables affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquat et en respectant l'ordre de déroulement des parties.

5-3 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches de 11 points

6- L'administratif, le sportif, les sanctions :

6-1 Heure des rencontres :

Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier, toutefois cet horaire pourra être avancé à l'amiable entre les clubs.

La date d'une rencontre pourra être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la commission sportive Départementale pour accord.

6-2 Le résultat de chaque rencontre devra être saisi sur le site FFFT ou du CD71 avant le Dimanche 13 heures, par le club premier recevant.

Les feuilles de rencontres pourront être envoyées par courriel conjointement à Jacques BRULE et au responsable du club adverse (sous condition de conserver les originaux) à :

papydoc51@neuf.fr

Ou/et par courrier postal pour ceux utilisant les feuilles papier, impérativement au plus tard le mercredi suivant la rencontre à :

**M. BRULE Jacques
9 impasse Louis CHAMBION
71100 SEVREY**

6-2-1 Les feuilles de rencontres pourront pour ceux qui le désirent être saisies directement sur le site, après habilitation d'un responsable du club, toujours avec copie au club adverse.

6-3 Pour les dépôts manuels, dernier délai mardi midi.

7- Formules :

7-1 1^{ère} Phase :

7-1-1 Les poules :

D1 : 2 poules de 6 équipes à 6 joueurs

D2 : 2 poules de 6 équipes à 6 joueurs

D3 : 2 poules de 6 équipes à 4 joueurs

D4: 3 poules de 6 équipes à 4 joueurs

D5: x poules de x équipes à 4 joueurs (en fonction du nombre d'inscrits)

7-1-2 A l'issue des 5 journées :

D1 6^{ème} journée : finale entre premiers de poule pour la montée.

7-1-3 A l'issue de la première phase :

D1 À l'issue de la 6^{ème} journée, l'équipe vainqueur monte en R3 pour la deuxième phase. L'équipe perdante de la 6^{ème} journée peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).

- D2** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D1.
- D3** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D2
- D4** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D3
- D5** Selon le nombre d'équipes engagées (1 montée en D3 pour 6 équipes ou fraction de 6)

7-1-4 Descentes :

- D1** Selon descentes de régionales et montées de D2 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D2** Selon descentes de D1 et montées de D3 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D3** Selon descentes de D2 et montées de D4 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D4** Selon descentes de D3 et montées de D5 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.

7-1-5 En cas d'égalité de place entre des équipes de poules différentes, il sera utilisé leur goal average dans l'ordre : points rencontre, quotient parties, manches, points).
Pour la finale D1 en cas de forfait, application du « forfait en cours de championnat ».

7-2 2^{ème} phase :

7-2-1 Les poules : D1, D2, 2 poules de 6 ; D3 2 poules de 6; D4 3 poules de 6; D5 x poules de x équipes en fonction du nombre d'inscriptions.

7-2-1 A l'issue des Poules une journée des titres est organisée à la date portée au calendrier de la saison concernée. Rencontres entre les premiers de chaque poule dans chaque division pour les titres
Classement au goal-average pour les autres équipes.

7-3 Montées-Descentes (Articles valable uniquement pour 2ème phase 2012-2013)

7-3-1 Montées.

- D1.** À l'issue de la journée 6 (journée des Titres) de la 2ème phase 2012-2013 :
NOTA : Pour 2013-2014 la D1 sera constituée de 1 poule de 8 équipes de 4 joueurs - l'équipe Championne de D1 accède à la Régionale 3. L'équipe perdante de la finale peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant)
- D2.** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D1.
NOTA : Pour 2013-2014 la D2 sera constituée de 3 poule de 8 équipes Pour constituer la 3ème poule de D2 prévue et en + des montants de D3, seront accordées des équipes compensatrices selon l'article 7-3-2.
- D3.** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D2.
NOTA : Pour 2013-2014 la D3 sera constituée de 4 poule de 6 équipes
- D4.** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D3

7-3-2 Equipes compensatrices en D2.

Selon le nombre d'équipes à 6 joueurs engagées en 2012-2013 dans les divisions Régionales non compensées (cas des clubs n'ayant qu'une équipe dans les diverses divisions régionales) ainsi que dans les divisions Départementale 1 et Départementale 2, une équipe compensatrice sera accordée pour 2 équipes ou plus à 6 joueurs engagées en 2ème phase 2012-2013.

7-3-3 Descentes :

- D1** Selon descentes de régionales et montées de D2 de façon à conserver le nombre de 8 équipes.
- D2** Selon descentes de D1 et montées de D3 + équipes compensatrices de façon à conserver le nombre de 24 équipes.
- D3** Selon descentes de D2 et montées de D4 de façon à conserver le nombre de 24 équipes.
- D4** Pas de descentes (dernière division) la composition de la D4 2013-2014 sera fonction des descentes de D3, des maintiens et nouvelles inscriptions.

7-3-4 Pour les **4 divisions**, en cas de forfait dans la journée des titres, application du « forfait en cours de championnat ».

8- Constitution des poules : elles comportent chacune 6 équipes (D1-D2-D3-D4) (D5 selon nombre d'inscriptions)

8-1 1^{ère} phase

En tenant compte du classement intégral de la saison précédente. Dans chaque division seront mis dans l'ordre : Les descendants du niveau supérieur, les maintiens dans la division (y compris par barrage ou repêchage), les montées de la division inférieure (en tenant compte de leur classement dans celle-ci).

8-2 2^{ème} phase

En tenant compte du classement intégral de la première phase. Dans chaque division seront mis dans l'ordre : Les descendants du niveau supérieur, les maintiens dans la division (y compris par repêchage), les montées de la division inférieure.

8-2 Nombre d'équipes d'une même association dans une même poule

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 1 équipe de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule.

8-4 Placement des équipes dans les poules

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente.

9- Application du présent règlement :

9-1 Ce règlement complète et explicite le règlement général fédéral.

9-2 La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

9-3 Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Départementale.

9-4 Tout appel concernant une décision de la CSD doit être fait auprès du Président du comité départemental pour présentation à la Commission Permanente chargée des appels.

9-5 Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu sur le plan départemental.

10- Dispositions d'applications :

10-1 Le présent règlement est établi en juillet 2012 pour application pour la saison 2012-2013.

10-2 Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental et des décisions du comité directeur départemental.

10-3 Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats régionaux masculins par équipes doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{ère} phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1^{er} et 2^{ème} phase) les droits correspondants ainsi que les amendes.

10-4 Les associations inscrivant une équipe au moins en championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

Le Président du CD 71 FFTT : Michel DEGTIAR

Le Président de la Commission Sportive : Jacques BRULE

Règlement établi le 1er juillet 2012, pour application saison 2012-2013, porté à la connaissance des clubs du CD71 en Juillet 2012 et le 1er Janvier 2013 pour le règlement transitoire du passage à 4 joueurs (2013-2014).

ANNEXE 1

AMENDES 2012-2013

Résultats non saisi sur site FFTT en temps voulu	08 €
Absence N° de journée	03 €
Forfait	16 €
Feuille de rencontre transmise en retard	08 €
Feuille mal remplie (par nombre d'erreurs)	03 €
Erreur de formation	08 €
Non présentation des licences (par joueur)	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 points	16 €
<u>EQUIPES INCOMPLETES</u>	
D1 – D2	
à 5 joueurs à domicile ou extérieur pour 2 ^{ème} fois et suivantes	16€
à moins de 5 joueurs à domicile ou extérieur	16€
D3 – D4	
à 3 joueurs à domicile ou extérieur pour 2 ^{ème} fois et suivantes	16€
à moins de 3 joueurs à domicile ou extérieur	16€